



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

budget

Question écrite n° 41067

Texte de la question

M. Claude de Ganay attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, sur les recommandations du rapport de la Cour des comptes du 14 octobre 2013 portant sur les finances publiques locales. Ce rapport préconise de mettre en œuvre les recommandations issues de l'avis du CNoCP (Conseil de normalisation des comptes publics) du 3 juillet 2012 concernant le provisionnement des risques financiers pris pour les emprunts structurés. Il lui demande si le Gouvernement prévoit de suivre cette préconisation.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est très conscient des enjeux liés à la fiabilité des comptes définis par l'article 47-2 de la Constitution et plus récemment par les dispositions de l'article 57 du décret du 7 novembre 2012. S'agissant plus particulièrement des emprunts, l'avis du 3 juillet 2012 concernant le provisionnement des risques financiers pris pour les emprunts structurés a été intégré dans la réglementation applicable aux collectivités territoriales lors de la mise à jour au 1er janvier 2013 des instructions budgétaires et comptables (arrêtés du 12 décembre 2012 pour les communes et les régions, arrêté du 14 décembre 2012 pour les départements). Pour compléter ces dispositions, un guide pratique élaboré en concertation avec les associations d'élus et la Cour des comptes dans le cadre du comité national relatif à la fiabilité des comptes locaux a été publié en juillet 2013. L'ensemble de ces informations est librement accessible sur le portail internet gouvernemental dédié au secteur public local (www.collectivites-locales.gouv.fr).

Données clés

Auteur : [M. Claude de Ganay](#)

Circonscription : Loiret (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41067

Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : Budget

Ministère attributaire : Budget

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 octobre 2013](#), page 11161

Réponse publiée au JO le : [11 février 2014](#), page 1313